

tile de poser une foule de questions au sujet du nombre de personnes employées dans la division de l'administration, comme c'est le cas de la rubrique que nous examinons.

Ayant tous ces détails sous les yeux, nous n'aurions pas à interroger le ministre à leur sujet. Cela faciliterait l'examen des crédits et nous épargnerait du temps. J'exhorte de nouveau le ministre, quand il présentera ses prévisions budgétaires pour l'an prochain, à procéder comme autrefois et à suivre l'exemple des autres ministères.

M. le président suppléant: L'étude des traitements et salaires des civils est-elle terminée?

M. Drew: Non!

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire combien de sous-ministres compte son ministère et quel est leur traitement?

L'hon. M. Claxton: Il n'y en a qu'un: le sous-ministre de la Défense nationale. Son traitement est de \$15,000. Il y a deux sous-ministres associés; leur traitement est de \$10,000.

M. Pearkes: Trouve-t-on, sous cette rubrique, d'autres fonctionnaires dont le traitement est de \$10,000? Ainsi, y a-t-il un contrôleur du service de l'inspection et, s'il y en a un, quel est son traitement?

L'hon. M. Claxton: Son traitement est de \$8,500.

M. Pearkes: Et celui des sous-ministres associés?

L'hon. M. Claxton: Je l'ai donné.

M. Fulton: Le ministre a-t-il mentionné le traitement du sous-ministre adjoint?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Fulton: Il y a des adjoints et des associés, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Il y a un adjoint qui touche un traitement de \$8,000.

M. Pearkes: Combien le ministre a-t-il de conseillers particuliers?

L'hon. M. Claxton: Aucun. Pardon, si. L'ingénieur et contre-amiral Stephens, qui s'occupe particulièrement des questions ouvrières; c'est un officier de marine retraité, et son traitement est de de \$10,000. Mais il le touche au lieu d'une pension de l'ordre de \$6,000 ou plus; il travaille donc pour environ \$3,500.

M. Pearkes: Le général Worthington est-il considéré comme conseiller particulier?

L'hon. M. Claxton: Non. Il travaille maintenant pour mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son traitement est également fixé à \$10,000, mais il n'a pas l'avantage de toucher à la fois et sa pension et son traitement. Il ne touche, lui aussi, qu'un revenu supplémentaire d'environ \$3,500 ou \$4,000 pour ses services à plein temps.

M. Pearkes: Puisque ce crédit couvre la défense passive, il inclut donc le traitement en cause.

L'hon. M. Claxton: C'est exact. Nous portons au compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social les montants requis pour couvrir les dépenses afférentes à la défense passive dont il est question dans les crédits à l'étude.

M. Hees: Le député de Calgary-Est vient de signaler que depuis plusieurs années, il demande chaque année au ministre de présenter ses crédits de la façon dont ils étaient présentés autrefois, jusqu'à 1947 sauf erreur, c'est-à-dire de la même façon que les crédits des autres ministères. Je ne suis ici que depuis un an mais j'ai entendu l'an dernier le député de Calgary-Est poser cette question au ministre. Il me semble qu'une promesse, bien vague d'ailleurs, de se conformer au vœu du député avait été donnée. Rien ne semble avoir été fait. Sauf erreur, bien des députés ont affirmé qu'on aurait pu éliminer ainsi une bonne partie du débat de ce soir.

Le député de Calgary-Est a encore posé au ministre une question précise: Le ministre fera-t-il en sorte l'an prochain de présenter ses crédits de la même façon que les autres ministères, c'est-à-dire de la façon dont ils étaient présentés jusqu'à 1947? Le ministre n'a pas jugé bon de répondre. J'apprécierai fort une réponse précise à cet égard.

L'hon. M. Claxton: Non, je ne puis donner de réponse car c'est le ministère des Finances qui décide de la forme sous laquelle les crédits sont présentés. Je puis assurer au député que cette présentation n'est pas le résultat de machinations de ma part mais qu'elle relève du ministère des Finances, du contrôleur du trésor et de l'auditeur général. Ce sont eux qui nous indiquent de quelle façon ils veulent que nous présentions nos crédits et nous nous conformons à leurs directives. Je suis sûr que les intéressés liront les observations du député dans le hansom et qu'ils en tiendront compte.

M. Hees: Monsieur le président,...

M. le président suppléant: Le député de Kamloops a la parole.